



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20220203DEL59

ENVIRONNEMENT

Avis sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise (troisième plan)

RAPPORTEURE : MME MARIE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise est en place depuis 2008 et a été révisé en 2014. Il découle de la directive européenne n° 2008/50/CE du 21 mai 2008 qui instaure cet outil obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones dépassant les seuils réglementaires en matière de pollution de l'air.

La pollution atmosphérique constituant un enjeu majeur de santé publique, en 2016 que la pollution aux particules fines est à l'origine de 48 000 décès par pays.

Ce plan vise à réduire les émissions de divers polluants par secteurs d'activité tels que :

- ⊖ le secteur des transports qui contribue à près de deux tiers des émissions en Nox ;
- ⊖ le secteur résidentiel qui est à l'origine d'environ la moitié des PM10 et les deux-tiers des PM2,5 avec une contribution prépondérante du chauffage au bois ;
- ⊖ le secteur industriel qui contribue à 40 % à l'émission des composés organiques volatils non méthaniques COVnM, précurseurs de l'ozone.

C'est pourquoi l'État et ses services déconcentrés (la DREAL) se sont engagés sur la version trois du PPA qui a démarré fin 2019. Celui-ci fixe les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air pour la période 2022-2027.

Ses déclinaisons d'actions concernent les secteurs des transports, de l'habitat et des activités industrielles et sont notamment :

- la mise en place d'actes réglementaires spécifiques,
- le déploiement de mesures (environ 35) portant par exemple sur la réduction des émissions de poussières issues du chauffage au bois (fonds Air Bois de la Métropole de Lyon), sur le développement des pratiques de covoiturage ou encore la limitation des brûlages agricoles,
- des actions de communication et de sensibilisation.

Cette révision s'est faite avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, services de l'État et acteurs économiques) qui s'étendra désormais à de nouvelles zones (communautés de communes de Miribel, de la Côtière à Montluel ou encore l'Isère rhodanienne). Une concertation préalable du public a également été menée au printemps 2021.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville s'est également engagée sur un dispositif d'autopartage en free floating, soutient un projet ZFE accompagnant les habitants vers de nouvelles mobilités, accompagne la rénovation énergétique avec le soutien de l'ALEC et avec son plan de rénovation énergétique.

C'est ainsi que la Ville adhère à la vision portée par ce troisième PPA.

La Ville de Bron, étant particulièrement impactée par la pollution atmosphérique, reste néanmoins avvertie et vigilante sur le déploiement et la mise en œuvre des actions induites par le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Le nouveau PPA est consultable sur le site internet de la DREAL (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organes-deliberants-des-a20375.html>).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les enjeux du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise ;
- **ÉMETTRE** un avis favorable au projet du nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le



ID : 069-216900290-20220203-20220203DEL59-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD